



SOMMAIRE :

Edito page 1

Mais que veut la Police ? page 2

La chasse aux militants syndicaux page 3

La CFDT contre le relèvement du SMIC page 4

Nouvelles technologies et télétravail 7 page

Informations diverses page 6

Bulletin d'adhésion page 7

Edito:

La section CGT vous souhaite une bonne et heureuse année 2017.

Ce sera une année décisive avec les élections présidentielles et législatives qui verront la France se doter d'un nouveau président et sûrement de nouvelles orientations.

Quelque soit le candidat élu avec son programme, la CGT sera vigilante et notamment sur les droits des salariés et des fonctionnaires.

La douane est malmenée depuis plusieurs années, elle a vu ses effectifs passer de 20000 à 16800 agents en 10 ans.

Nous avons déjà connu pas mal de fermetures de brigades et de bureaux.

La CGT entend toujours combattre le plus grand fléau qui nous touche: Le PSD.

La CGT ambitionne de la stopper. Sinon, il va nous détruire.

La CGT rappelle à nos gouvernants que nous sommes une administration régalière fiscale et prioritaire.

Et nous exigeons sa reconnaissance.

La douane joue un rôle important de protection économique de nos concitoyens. Son utilité sociale n'est plus à démontrer.

La douane doit rester une et indivisible !!!

La CGT se battra toujours à vos côtés pour la défense de nos emplois et de nos missions.

Mais que veut la Police ?

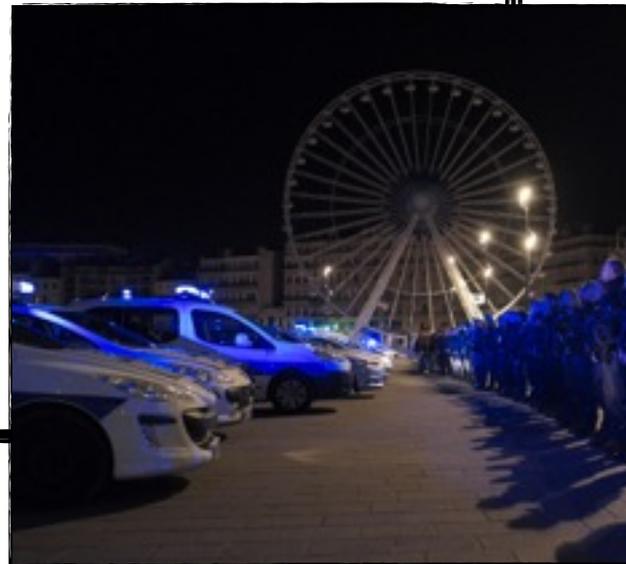
Bleus à l'âme. Depuis deux mois, les policiers manifestent leur ras-le-bol. Pour réponse: des mesures gouvernementales qui risquent de les isoler un peu plus de la population ...

Voilà des manifestations qui font désordre. Depuis l'agression aux cocktails Molotov de quatre des leurs, à Viry-Chatillon, en Essonne, les gardiens de la paix sont en guerre et transgressent leur devoir de réserve pour crier leur ras-le-bol. Leurs rassemblements nocturnes sont inédits, notamment parce qu'ils échappent aux syndicats majoritaires (Alliance et SGP Police FO), accusés de comportements clientélistes. « Le malaise est consubstantiel au métier. Les policiers se perçoivent comme les éboueurs de la société, persuadés de jouer un rôle social indispensable au bénéfice de gens qui les méprisent tout en leur assignant le sale boulot », décrypte René Lévy, chercheur au Cesdip (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales). Depuis les attentats et l'état d'urgence, les forces de l'ordre sont sous pression. « Les collègues enchaînaient les heures supplémentaires et sont épuisés. Plus tu descends dans la hiérarchie, plus le malaise est grand », observe Alexandre Langlois, secrétaire générale de la CGT-Police, qui dénombre un suicide par semaine dans sa corporation. En vrac, les flics dans la rue dénoncent la manque de moyens (moins 12000 postes sous Sarkozy), la politique du chiffre, les tâches indues (les policiers agressés à Viry-Chatillon protégeaient une caméra de surveillance !) qui les éloignent de leur mission de sécurité, mais aussi une justice prétendument laxiste. Le ministre de l'intérieur a donc dégainé un plan pour la sécurité publique. Outre les 9000 (re)créations de postes déjà actées, il prévoit 250 millions d'euros pour équiper les patrouilles. « Attention toutefois de ne pas surarmer la police, au risque de la couper encore plus de la population », analyse Alexandre Langlois. Le Parlement, lui, devrait se prononcer sur une nouvelle réforme, plus controversée, de la légitime défense, l'une des principales revendications que d'aucuns associent à un « permis de tuer ». Pas sûr que ces mesures contribuent à rabibocher la police et les citoyens. René Lévy cite une enquête européenne selon laquelle la police française se classe dix-neuvième sur vingt-six au regard du respect dont elle ferait preuve dans le traitement des personnes. Les manifestations contre la loi Travail ont, en outre, constitué un point d'orgue en matière de violences policières. La CGT-Police avait alors dénoncé une volonté délibérée du gouvernement de laisser la situation dégénérer pour discréditer la contestation sociale. « La police française se méfie des réformes visant à la rapprocher des habitants. Elle reste arc-boutée sur les contrôles d'identité. Elle s'est opposée au récépissé, promesse de Hollande, et le port de matricule passe mal », observe René Lévy. Dans ce contexte, la CGT-Police, minoritaire dans la corporation, porte une parole singulière, notamment en revendiquant une police de proximité au service des citoyens.

Sarah Delaitre

« La politique du chiffre, l'octroi de primes individuelles variables, selon les grades, celle d'un commissaire peut ainsi avoisiner les 100000 euros annuels, ont fait perdre du sens à ce métier. »

Alexandre Langlois, secrétaire général CGT-Police



La chasse aux militants syndicaux est ouverte !

Pour la première fois sous la Ve République, qui plus est sous un gouvernement dit de gauche, des représentants syndicaux auront été condamnés à de la prison ferme.

Cette attaque sans précédent sur des camarades reflète une inadmissible réalité: répression, intimidation, menaces, sanctions disciplinaires et condamnations pénales sont le bien triste quotidien de centaines de militants.

Face à cette criminalisation de l'action syndicale sans précédent, il est plus que nécessaire que l'ensemble des citoyens se mobilise. En effet, derrière la répression syndicale c'est bien la régression sociale dont il s'agit. L'illustration la plus probante en est le discours

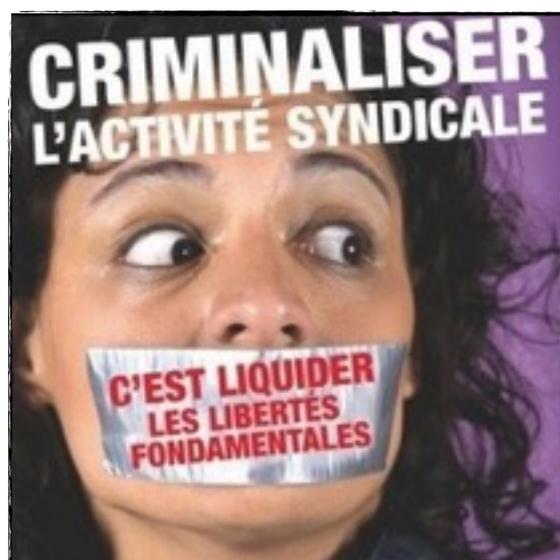
de l'exécutif depuis quelques mois, notamment lors de la lutte contre la loi travail. En focalisant sur les syndicalistes « voyous » en laissant les casseurs intervenir librement dans les cortèges, le Gouvernement a éliminé la question sociale du débat politique.

Cette dérive autoritaire du Gouvernement est une menace réelle contre les droits fondamentaux reconnus par notre constitution ou encore le droit européen. Mais les droits syndicaux, comme tous les droits, ne peuvent se limiter à une simple proclamation. Ils doivent s'accompagner de garanties de leur exercice pour qu'ils puissent être efficaces.

C'est pourquoi la CGT a lancé une grande campagne de recensement des militants poursuivis et condamnés en vue d'obtenir l'ouverture d'une enquête parlementaire, une

audience auprès des ministres de la justice et du travail et un appel en faveur des libertés collectives signées par les organisations syndicales, des personnalités politiques et associatives.

Cette réponse unitaire qui se doit d'être la plus large possible doit également s'accompagner d'une campagne en faveur de la loi d'amnistie pour les syndicalistes ou militants poursuivis dans leur activité. Elle devra s'accompagner d'une modification du code pénal, afin de supprimer les prélèvements ADN, dépenaliser la diffamation, limiter la garde à vue aux crimes et atteintes aux personnes, mais aussi « une atténuation de principe » de la peine en cas de délit avéré lors d'un mouvement social. Nous devons également exiger la publication régulière de données « fiables et précises » par les pouvoirs publics sur la « répression patronale ».



Lu dans la presse, la CFDT contre le relèvement du SMIC

Pour ceux qui penseraient que les syndicats, c'est bonnet blanc ou blanc bonnet, voici un petit article qui en dit long en quelques mots sur la duperie de certains.

Pour ceux qui ne serait pas au courant, Anoushev Karvar, secrétaire adjointe de Miriam El Khomri, chargée de l'emploi et de la formation professionnelle (tiens, tiens), était cadre dirigeante de la CFDT avant sa nomination au ministère.

SALAIRE. LE GOUVERNEMENT A ENTENDU LA CFDT : LE SMIC N'AUGMENTERA PAS!

Le SMIC n'augmentera que de 0,6 % au 1^{er} janvier prochain, a annoncé la ministre du Travail, Myriam El Khomri, le 14 décembre dernier. Conformément aux recommandations du comité d'experts sur le SMIC (qui eux n'y sont pas... au SMIC), le salaire minimum passera donc de 9,61 à 9,67 euros brut de l'heure. En net mensuel, cela représente une hausse d'environ 6 euros. Les 1,7 million de smicards toucheront au mieux un salaire mensuel de 1 143 euros. Au mieux car nombre de ces salariés, des femmes en majorité, qui n'ont d'autres choix que d'occuper des postes à temps partiel, continueront de gagner seulement quelques

centaines d'euros, c'est-à-dire un montant en dessous du seuil de pauvreté. Ce maintien dans la misère, la ministre le justifie sans surprise au nom de la préservation de la compétitivité française et de l'emploi, alors que l'essentiel des emplois au SMIC se situe dans les secteurs non soumis à la concurrence mondiale que sont le commerce, le tourisme ou encore la dépendance. En dix ans, le SMIC n'a connu aucune revalorisation significative. La promesse d'« un coup de pouce » lors de la campagne présidentielle de François Hollande s'était soldée par une hausse de seulement 20 euros. À ceux qui, avec leur vote aux régionales, ont voulu

exprimer leur refus du gel des salaires, la ministre du Travail, Myriam El Khomri, vient en quelque sorte de répondre : « Allez-vous faire voir. » Un message adressé également aux syndicats CGT, FO, CFE-CGC et CFTC, qui ont demandé d'aller au-delà de la hausse légale. La CFDT, pour qui « le SMIC n'est pas la réponse à la question du pouvoir d'achat » et qui a annoncé qu'elle n'était pas demandeuse de coup de pouce, a donc été entendue. La ministre a renvoyé la revalorisation du pouvoir d'achat des smicards à une baisse des impôts. Vu que beaucoup d'entre eux ne sont pas imposables, la mesure ne devrait pas coûter trop cher...

Les nouvelles technologies rendent le télétravail possible, sous conditions

Un arrêté ministériel de juillet 2016 organise le télétravail aux Finances. Loin d'être une réelle avancée pour les agents, il peut révéler de nombreux pièges. La CGT continuera de se battre pour faire progresser les garanties apportées aux agents en situation de télétravail.

Le télétravail désigne une forme d'organisation du travail dans laquelle un travail effectuée par un salarié hors des locaux de l'employeur, de façon régulière et volontaire alors même qu'il aurait pu être exécuté dans ses locaux. Il est notamment rendu possible par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ainsi entendu, il ne recouvre pas le travail en site distant ou nomade, mais en général le travail à domicile.

La CGT n'est pas opposé par principe à sa mise en place. Nous avons donc participé aux discussions au niveau de la fonction publique, aboutissant au décret de février 2016. De même, auparavant, des accords ont été signés dans notre périmètre à la Caisse de dépôts et consignations et à la Banque de France.

L'enjeu est que sa mise en place se fasse dans l'intérêt des salariés, car très vite ces outils du 21e siècle peuvent nous ramener au travail à domicile du 19e siècle.

Plusieurs risques sont identifiés; l'isolement, les troubles musculo-squelettiques, l'absence de droit réel à la déconnexion, les dépressions, les accidents et maladies professionnelles, etc... On voit par là toute l'importance prendre des dispositions dès la mise en place de cette nouvelle organisation du travail.

Du reste, le décret de la Fonction publique comporte une importante dimension hygiène, sécurité et conditions de travail. Pourtant, cette dimension a été largement minimisée, voire niée, par notre ministre lors des discussions du printemps dernier sur sa déclinaison aux Finances.

L'arrêté ministériel, offre ainsi moins de protection des travailleurs que le décret et que les accords précédemment cités.

Pour la CGT, il faut par exemple éviter l'isolement en limitant le nombre de jours en télétravail, prendre en charge les frais par l'employeur, reconnaître à priori l'accident de service... En Bref, le combat pour les conditions de la mise en oeuvre du télétravail ne fait que commencer.

Nous ne pouvons, non plus occulter les conditions dans lesquelles se met en place le télétravail: augmentation de la charge de travail, éloignement des lieux de travail et de vie, moindre accès aux services publics, déshumanisation du rapport au public, ou au sein de nos services. C'est pourquoi le combat syndical sur le télétravail est d'obtenir un droit supplémentaire pour les salariés en garantissant un développement du service public répondant aux besoins des citoyens.



Calendrier de la paye 2017

Mois	Date de remise	Date de valeur
Janvier	25	27
Février	22	24
Mars	27	29
Avril	24	26
Mai	24	29
Juin	26	28
Juillet	25	27
Août	25	29
Septembre	25	27
Octobre	25	27
Novembre	24	28
Décembre	19	21



Rappel

L'AG Interrégional se tiendra le 9 février
à la salle Paoli à la caserne de Marseille.

On vous attend nombreux.

Liens utiles:

[SNAD CGT](#)

[CGT](#)

[INDECOSA](#)

Bulletin d'adhésion

Nom:

Prénom:

Grade:

Echelon:

Indice:

Unité ou bureau:

Adresse perso:

Courriel perso:

Téléphone perso:

à renvoyer par courriel à l'adresse suivante: cgt-marseille@douane.finances.gouv.fr

ou par courrier : SNAD CGT 56 boulevard de Strasbourg 13003 MARSEILLE

CRÉDITS D'IMPOTS

Tous les ans, vous pouvez déclarer les sommes versées au titre des cotisations syndicales sur la déclaration des revenus (case 7AC et 7AE pour le conjoint).

Ainsi, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt permettant de récupérer 66 % des sommes versées.

Exemple, sur une cotisation versée de 22 euros par mois, vous récupérez 14,5 euros par mois.

CONFIDENTIALITÉ

Votre adhésion au syndicat est un acte individuel qui est strictement encadré par la loi.

Ainsi l'adhésion n'est, en aucun cas, communiquée à l'employeur ou à quelque organisme que ce soit en dehors de la CGT.

Vous avez le choix de faire savoir ou non votre appartenance à la CGT, mais cela ne fera jamais l'objet d'une communication de notre part.

LIBERTÉ

L'adhésion au SNAD-CGT est sans engagement de durée.

Le prélèvement peut être suspendu ou arrêté à tout moment, sans frais ni préavis.



LA MISE A JOUR est une publication du SNAD CGT - section de Méditerranée

56 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille